



Conseil Municipal

du 09 décembre 2020

STA VIATOR

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, le Docteur Pierre DONADEY

Présents : DONADEY Pierre, BARRIOS BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, DEBOST Bernard, ARIS Georges, SALTON Gérard, NITART France, ZIZZO François, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, BEUGNIET Pierre, DOTTAIN Laurence, PLACZEK Sylvie, VRIGNON Bertrand, DUNAC-CHEMIN Michèle, BRACCO Patrice, ANTHOINE-SAVARY Kathia, SIMON Raphaël, CHIBANI Franck.

Procurations : Mme DUNAC-CHEMIN Michèle à M. le Maire, Docteur DONADEY Pierre
M. BRACCO Patrice à Mme BARRIOS BRETON Marie-Thérèse
M. SIMON Raphaël à M. VALLAURI Jean-Claude
Mme SOUMATI Marie-Christine à Mme DUQUESNE Céline
M. SALTON Gérard à M. LUPOTTO Gérard
M. VRIGNON Bertrand à M. BEUGNIET Pierre
Mme ANTHOINE-SAVARY Kathia à Mme PLACZEK Sylvie

Secrétaire : Mme BARRIOS BRETON Marie-Thérèse

- 1) Conseil municipal : règlement intérieur, qui reprend les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales - l'adoption de celui-ci est maintenant obligatoire pour les communes de plus de 1 000 habitants
- 2) Patrimoine : acquisition de parcelles pour l'extension du cimetière
- 3) ~~Travaux : réhabilitation du clocher de l'église : avenant au marché, lot n° 7 échafaudage~~
- 4) Finances : budgets commune et eau-assainissement : décisions modificatives, ouverture de crédits
- 5) Personnel communal : cartes cadeaux pour les emplois aidés, compte épargne temps, ~~participation mutuelle, prime COVID~~ pour les agents les plus exposés
- 6) Prix de l'eau : de 2.49 € à 2.50 € le m3 dû à l'augmentation d'une taxe de l'Etat - prix moyen en France : 3.99 €
- 7) Règlement de la cantine : dispositions réactualisées - Le temps d'accueil et de garderie de l'enfant sera facturé 2 € par jour et par enfant ayant un PAI.
- 8) Cimetière : tarifs : vente de deux caveaux (4/6 places) au prix de 3 400 € l'un
- 9) Offres de concours : quartier Castellino et route des Camps
- 10) Motion relative au port du masque obligatoire pour les enfants de plus de six ans à l'école : Le port de la visière au lieu du masque, justifié par le médecin de famille, réduirait considérablement les troubles constatés

La délibération n°3 a été retirée, la délibération n°5c « participation mutuelle » reportée au prochain conseil
Les délibérations n° 10 et 5d « prime COVID » ont été rajoutées

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

INFORMATIONS :

Monsieur le Maire informe que le repas du CCAS ne pouvant avoir lieu cette année pour cause de COVID, des paniers seront distribués en mairie aux personnes de plus de 70 ans les jeudi matin 17 décembre, vendredi après-midi 18 décembre et mardi matin 22 décembre.

Vendredi 18 décembre au Groupe scolaire : Noël des enfants : repas de Noël, livres et friandises

Samedi 19 décembre, square Seborga : Noël du personnel communal

Rappel : Maison de services au public - 14, rue du Château - Tél : 04 92 00 95 90 : CPAM, CAF, Sécurité sociale, Trésorerie et toutes démarches administratives : du lundi au vendredi de 08H30 à 12H00 et de 14H00 à 17H30 (les jeudis et vendredi à 13H30).

Le Maire,
Docteur Pierre DONADEY



Mairie de L'Escarène Place D'Audiffret 06 440 L'ESCARÈNE

www.escarene.fr

Tél. 04 93 91 64 00

Courriel : mairie@escarene.fr

Fax. 04 93 91 64 01